

SCI LES TROIS CHENES
Société civile immobilière
au capital de 1 600 euros
Siège social : CHAZAL
48700 SAINT DENIS EN MARGERIDE
432 576 205 RCS MENDE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 05 JUIN 2026

Le soussigné,

Thomas COGOLUEGNES,
Demeurant 22 Avenue Albert Schweitzer 34110 FRONTIGNAN,

Agissant en qualité de Gérant de la société SCI LES TROIS CHENES, société civile immobilière au capital de 1 600 euros, ayant son siège social Chazal 48700 SAINT DENIS EN MARGERIDE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432 576 205 RCS MENDE.

Rappelle que suivant acte sous signature privée, en date à LE PUY EN VELAY du 05 juin 2026, qui sera enregistré au Service des Impôts de MONTPELLIER, Monsieur Thomas COGOLUEGNES a cédé à la société BONNEFOY INVESTISSEMENTS quatre-vingt-dix-neuf parts sociales lui appartenant dans la Société et la société MARGERIDE PRODUCTION a cédé à Monsieur Roland BONNEFOY une part sociale lui appartenant dans la Société.

Les associés ont décidé que sous réserve de la réalisation de ces cessions, l'article 7 des statuts serait de plein droit remplacé par les dispositions suivantes, à compter du jour de la signification dudit acte à la Société par dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social.

En conséquence, l'Article 7 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 7 : PARTS SOCIALES

En suite des apports à la constitution et de différentes mutations, les parts sociales sont réparties comme suit :

*Société BONNEFOY INVESTISSEMENT, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales en pleine propriété,
Numérotées de 1 à 99 inclus, ci* *99 parts*

*Monsieur Roland BONNEFOY, une part sociale en pleine propriété,
Portant le numéro 100, ci* *1 part*

Total égal au nombre de parts sociales : *100 parts*

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont intégralement libérées.

Un original de l'acte de cessions a été déposé au siège social le 05 juin 2026, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 05 juin 2026, jour du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Thomas COGOLUEGNES
(Signature)